L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 27 FEVRIER 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande une nourrice. S'adresser, de suite, au No 67 rue de Chartres, toutes les après-midi, de 2 à 4 heures. 24 fév—1sem

A VENDRE

Grocerie et barre à vendre dans le 2e district. S'adresser encoignure Ursulines et Miro. 27 fév 7f

A vendre—Souvenirs d'Amérique et de France, par une Créole (Mme Allain), à 25 cts., prix de publication $1, aux librairies Goldthwaite, 2 et 42 Passage de la Bourse. 27fév—7f

A VENDRE—10,000 ouvrages de droit, médecine et autres, neufs et d'occasion, en différentes langues, aux librairies Goldthwaite, 2 et 42 Passage de la Bourse, bon marché. Achat de livres. 22 fév—1sem

A VENDRE—Des vaches de race dites Jerseys, Durhams, Holstein et des vaches créoles, bonnes laitières avec veaux. S'adresser à H. Mehnert, 74 rue Tchoupitoulas. 20 fév—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de G. M. Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,477—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George M. Bayly, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
27fév—27—4 mars

Succession de Théodore Hein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,753—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Isaac Hein, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
27 fév—27—mars 4 8

Succession de Mary Ann Horan, femme de James Jacobson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,079—Division E—Attendu que John Gibson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Ann Horan, femme de James Jacobson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
26 fév—26 30 mars 4

Succession de Louise Degaille, épouse de George Weppner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,275—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Weppner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
25 fév—25, mars 2 6

Succession de John Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,406—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Morris H. Geary, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
24 fév—24—1 mars

Succession de Cornelius Mahoney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 20,171—Division E. Attendu que Gabriel Villeré, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Cornelius Mahoney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
18 fév—18.23.27

Succession de Wm N. Finney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 20,253.—Division E—Attendu que Mme veuve Wm N. Finney a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm N. Finney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
24 fév—24—1 5 mars

Succession de Mme Marie Rose François.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,279—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Fahey, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
20 fév—20.25.1mars

Succession de Alphonse Perdreauville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,755—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Alphonse Perdreauville tutrice naturelle et ex officio administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
22 fév—22 26—3 mars

Succession de Joseph Holz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,233—Division D—Attendu que Joseph M. Holz, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Holz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
19 fév—19.23.27

Succession de Henry Louis Bordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,239—Division A—Attendu que Mme Veuve Henry Louis Bordes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Louis Bordes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
18 fév—18 23 27

Succession de Mary Walsh, femme de John C. Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 18,387—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. J. Walsh, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
18 fév—18.23.27

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Samuel G. Kreeger vs. Ses Créanciers, No 20,199—Division E—Ordre de cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Samuel G. Kreeger, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 21me jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que Armand Pitot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 14 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Députe-Greffier.
15 fév—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Otto F. Zriede vs. ses créanciers—No 19,999, Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Otto F. Zriede soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, le MERCREDI, 2me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. N. Butler, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député-Greffier.
2 fév—3f en30 jrs

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas A. Renshaw vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs. ses créanciers No 20,268 Division A—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw, soit acceptée pour ses créanciers; que W. B. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit insolvable absents, qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw soit tenue devant Omer Villeré, notaire public en cette ville, le jeudi 24 mars 1887, à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit insolvent, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Place soit appointé syndic provisoire.
Nouvelle Orléans, Lne. 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 fév—3f en30 j

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Larousini vs. ses créanciers.—No. 20,284.—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Larousini soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire en cette ville, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues et que Jas Timony, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, le 23 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 20,286.—Division B.—François Clos vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire François Clos soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, à son bureau No 6 rue Carondelet, dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, le LUNDI 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues; que Martin Voorhies, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 24 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 fév—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Alice et Annie Mack vs leurs créanciers. No. 20,304—Division B—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, Alice et Annie Mack, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, SAMEDI, le 12me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur les affaires qui pourraient leur être soumises; que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des pétitionnaires se ont suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John Cordes vs. ses créanciers—No 20,099—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Mauthey, individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée pour le bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoqués pardevant Fred. Zengel, notaire, le 9me jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite dans cette affaire pour un répit, et de prendre en considération l'abandon fait dans cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui ont trait et soient conformes à la loi, et que dans l'interva le toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents desdits insolvables
Nouvelle-Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
8 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 20,260—George H. Balsley vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire George H. Balsley soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises et sur son application pour sa décharge, et que Frank L. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit George H. Balsley soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 19 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
22fév—1,8,15,22mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—T. J. Carver & Co., et T. J. Carver et B. O. L. Rayne vs. leurs créanciers—No 20,124 Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de T. J. Carver & Co. et T. J. Carver et B. O. L. Rayne, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le Samedi, 12me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Lloyd Posey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. RANKIN Député Greffier.
9 fév—3f en 30jours

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm C. Hardwick vs. ses créanciers—No 20,248 Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William C. Hardwick, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en la ville de la Nlle Orléans le lundi, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour une décharge, et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, William C. Harwick soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 18 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 22eme jour de janvier 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire et desdits intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Bridget Hannegan vs. Jeremiah J. Healy—No 19,811—Division A.
Sur motion de Julien A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que, en conséquence il y ait jugement en faveur de Bridget Hennegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec intérêt de 8 pour cent à partir du 30 mars 1874 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir par son travail et par son industrie à partir du 3 janvier 1887, date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
29 janv—3f en 30j

PAR LE CONSTABLE.

Thos McIntyre vs Mme Geraldine D. Armstrong.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, Nos 9176, 9177, & 9178.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique au local No 266 rue Sixième entre les rues Prytanée et St Charles le MARDI 1er mars 1887, à midi.
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré à mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY.
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
20 fév—20 24 mars 1er.

Mme L. G. Reynolds vs G. A. Guillaume.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 9,199—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, LUNDI 21 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 343, borné par les rues Howard, Lafayette, Liberté et Poydras, et désigné par No 1, sur un plan dressé par W. L. Atkinson, le 15 mars 1841, et désigné comme plan No 58, dans le livre de plans de feu J. B. Marks, notaire; le dit lot mesure 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Howard sur une profondeur de 107 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.
Acquis par le défendeur conformément à un acte passé pardevant A. J. Ker, notaire, le 7 juillet, 1886.
Conditions, comptant.
J. O. LANDRY.
Constable de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19 fév—19—mars 5.20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de tout le contenu et installations d'une fabrique de wagons et de voitures au No 217 rue Gravier.
Aussi le droit d'occuper le dit local.
H. D. Engelmann vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,617.—En vertu d'un ordre de vente daté le 18 février 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux No 217 rue Gravier, le MERCREDI, 2 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Un grand lot de wagons et un fort lot de matériel pour wagons et voitures, verrous, rivures, rondelles, fouets pour voitures, papier sablé, essieu, vernis, caisses pour wagons, peintures, roues, rayons de wagon, buggy à un cheval, wagon à un cheval, brouettes, balances, deux corps de buggy, fonte, chaînes, roues peintes, peintures sèches, gin, meule, deux bureaux, deux comptoirs, une table, un coffre-fort de Henry & Cie., quatre étagères, un rack à ravons, quatre chaises, une presse pour copier des lettres, un rack pour fouets, etc., le tout d'après un inventaire enregistré.
2° Aussi le droit d'occuper le local No 217 rue Gravier, à partir de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1888.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 fév—19 [illegible]

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.
A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

A. MOROY,
Dentiste.
A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an

Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcoman
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisseries et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1 an

ELKIN & CO.,
100......Rue du Canal......100
Invitent le public à venir examiner leurs dernières importations en
TAPIS
Velours Tournay, Mosaique, Windsor
TAPIS DE BRUXELLES.
—Aussi—
Moquettes, Velours, Body Brussels, Trois-plis et Ingrains.
Toiles cirées, Linoleums et Corticines Anglais.
RIDEAUX
Des derniers genres en Crête, Madras, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne,
Stores de fenêtres, Corniches, Flèches
NATTES DE CHINE en grande variété.
RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.
26oct86—1an

PROCUREZ-VOUS
—LE—
Directory de la ville,
ANNÉE 1887.
5400 noms nouveaux.
25,000
Changements d'anciens noms
Ce qui rend inutile les autres directo ce qui rend aussi le nouveau indispensable aux commerçants.

LE MOYEN LE PLUS PROMPT ET LE MEILLEUR
De se procurer le Directory est de le faire demander à l'éditeur. Un avis par carte postale recevra une attention immédiate. Il n'en reste plus qu'un nombre restreint d'exemplaires, en sus du nombre commandé. L. SOARDS, Editeur
5 Allée Commerciale, coin de la rue du Camp 10 fé—

Licences 1887, Licences 1887.
Ceux qui ont des licences à payer seront délinquants le 1er mars, et les pénalités commenceront à raison de 2 pour cent par mois. L'attention est appelée sur l'acte No 83 de 1886:
"Toute personne qui tiendra un 'grog ou tippling shop', ou détaillera des liqueurs spiritueuses ou enivrantes, sans avoir préalablement obtenu une licence du jury de police, des autorités de ville ou de village, sera, sur conviction punie d'une amende non moindre de cent piastres ni plus de cinq cents piastres, et à défaut du payement sera emprisonnée non moins de trente jours ni plus de quatre mois."
I. W. PATTON
20fév—20 24 27 Trésorier de ville.

Avis aux contribuables.
Bureau du Board des Assesseurs de l'Etat
Paroisse d'Orléans, Chambre No 15, Hôtel de Ville.
Toutes les personnes sujettes à des taxes sur une propriété quelconque, immobilière ou mobilière, sont par le présent avis notifiées, que conformément à la section 22 de l'article 96 de l'acte du revenu de 1882, les rôles d'assessment pour 1887 des divers districts d'assessement dans la paroisse d'Orléans, seront exposés à ce bureau durant une période de vingt jours, à partir du 1er jour de Mars au 20ème jour de Mars, inclusivement pour inspection et correction.
Tous les contribuables sont invités à profiter de l'occasion qui leur est offerte pour faire connaître leurs objections à tous assessements et de s'assurer de l'exactitude de ceux ci ainsi que la loi le prescrit.
(Signé) W. B. BROCKETT.
22 fév—10f

DATE DE FONDATION 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.
(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)
Etablie en 1805.
BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.
CAPITAL - - - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE, JR.
GUS. PITOT,
J. W. HINCKS.
24 fév—1an

LA BOTTE ROUGE!
—A l'enseigne de la—
BOTTE ROUGE
Coin des rues Ursulines et Dauphine.
Bottes, souliers et bottines,
A BON MARCHÉ.
GEORGE WAGNER.
11 déc—1 sem—3 m—sam. dim. mer.

PAUL PICARD,
Importateur de vins fins et liqueurs, huile d'olive, vinaigre d'Orléans, moutarde de Dijon, moules et morues à la Bordelaise, conserves en boîtes et en bocaux.
En magasin—non seulement les produits alimentaires importés mais aussi ceux du pays, tous de première marque.
Tous les samedis, arrivage de fromages frais. Vins de Californie sans goût de terroir.
Porté à domicile sans frais.
65 Rue Royale.
19 jan—6m—mar jeu dim

R. SCHMUTZ,
Successeur de C. DUHAMEL,
OPTICIEN,
Maison établie en 1840,
142 - - - Rue Royale - - 142

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

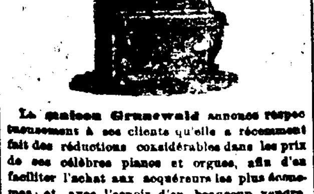

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier, STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.
MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs ous sera avantageux.
Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct86—1an

ASTHME!
LA poudre et la mixture anti-asthmatique de Gouaux sont les meilleurs médicaments connus pour l'asthme, SOULAGEMENT IMMEDIAT. A vendre par I. L. Lyon & Co. et Finlay & Brunswig, N. O.—Sa célèbre Pommade pour la guérison des Hémorrhoïdes.
30mai—1an—Dim.

Pommade pour les Hémorrhoïdes.—(formule de l'hôpital de Bazas, (France.) Guérison sure. F. GOUAUX, Houma, Lne.
5 sept—4 D

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'
49..........Rue Carondelet..........49
Capital..................$700,000
Actif.....................894,315
ED. A. PALFREY..................Président
R. M. WALMSLEY..................Vice-Président
THOS. F. WALKER..................Secrétaire
18 fév—au20mars incins

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,676—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Craps, Poète et Grands Hommes, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Herman, notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grands Hommes sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.
La même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Markey, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3.10.17.24—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Meubles, Meubles, etc, aussi un piano.

George Michael Groez vs Louisa Alexander.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19,805—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 2 mars 1887, à 10 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A mon entrepôt, rue de Chartres, entre les rues Ste Anne et Dumaine:
Un lot assorti de meubles de valeur, effets mobiliers, divers, etc. incluant
Un piano (E. Gabler No 16,448.)
Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 fév—24 26—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. P. Koch vs Paul St Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,877—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 22 mars 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
Six lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 12 "D", vieux plan de Carrollton, maintenant comme le numéro 139 nouveau plan, borné par les rues Zimple, Léonidas, Jefferson et Quatrième. Les dits lots sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre cinq et six sur un plan fait par J. Shreiber, ingénieur civil, en date du 15 mars 1836, déposé au bureau du juge de la Paroisse Jefferson. Le lot numéro un formé l'encoignure des rues Léonidas et Zimple et mesure trente pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur et façade à la rue Zimple de cent trente-neuf pieds. Les lots numéros deux, trois, quatre, cinq et six se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-neuf pieds.
Etant les mêmes propriétés acquises par le défendeur dans cette affaire d'Eliza Sharp et als, conformément à un acte passé le 19 juillet 1884 pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 fév—19,26—mars 5,12,19,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un grand lot assorti de groceries.
Vins, Liqueurs, etc., etc.

C. Doyle & Co. vs John D. O'Neil,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,291.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 8 mars 1887, à 10 1/2 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un grand lot assorti de groceries fines, vins, liqueurs, installations, meubles et autres objets, etc.
Aussi 1 un cheval et un wagon.
Sur les lieux, coin des rues Calliope et Liberté.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—25—mars 4,5,8

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—P. Macon & Co. et Pierre Macou et Louis Philippe, individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Macon & Co., vs. leurs créanciers.—No 20,142—Division D—Ordre de Cour—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Macon & Co., et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre leurs personne et leurs biens soient suspendues, et il est de plus ordonné que Omer Villeré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
8fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. Ansell vs ses créanciers — No 20,069 — Division — Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Ansell; soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 fév—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph Pinta vs. ses créanciers—No 19,596—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Joseph Pinta, l'insolvable en cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant Edgar Grima, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur la vente des propriétés livrées dans cette affaire et en fixer les termes, conditions et manière.
Nouvelle-Orléans, 17 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier,
19fév—3f en 10 jrs

GROS LOT
$150,000
L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ces annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN
Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE C.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 ...... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100 ..	200..	20,000
100 ..	100..	10,000
1000..	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à..........$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi, pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

PROPRIETE DE VALEUR.
Résidence, verger et ferme
Sur la Grande Route St-Jean, un ilet de la gare du Orleans R. R., deux ilets du Louisiana Jockey Course, lignes de chemin de fer passent devant et derrière la propriété.
Pour un réglement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dennies.
Une propriété des plus commodes et désirables.
A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, avec consentement des héritiers de feu John Dennies, tous d'âge, pour une division d'intérêts, il sera vendu à l'encan:
1° Dix terrains de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le "Faubourg Pontchartrain," dans l'ilet No 1559 borné par les rues Grande Route St Jean, Lepage, Cinquième (ou Dupré) et Sixième (ou White), désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean, sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds, tout entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent:
Un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoises, avec une bâtisse en briques à deux étages au fond, toit en ardoises, contenant en tout quelques 8 ou 10 chambres, larges, aérées et confortables, galeries derrière, cour pavée; aussi une grande écurie en bois et hangar au fond, citernes, puits, etc.,
2° Deux terrains de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et ilet que la propriété décrite ci dessus, et contigus au lot No 10; lesquels lots sont désignés par les lettres "A" et "B" et mesurant chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St. Jean, sur une profondeur d'environ 124 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.
3° Onze terrains de valeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St Jean, dans le même district et ilet No 1527 que toutes les propriétés décrites ci-dessus, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et sont contigus l'un à l'autre; ils mesurent environ 32 pieds de face aux rues Sixième et Lepage, sur des profondeurs variant de 120 à 184 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine, et sont séparés au fond par l'ancienne "La Corderie", des lots 1 à 10.
4° Deux terrains de valeur dans le même District et ilet que la propriété décrite ci dessus dans le paragraphe No 3, désignés par les Nos 1 et 2, qui se touchent et mesurent chacun à peu près 32 pieds de face à la rue Lepage, sur des profondeurs d'à peu près 135 pieds. Le terrain No 1 formant le coin des rues Cinquième ou Dupré et Lepage.
5° Quatre terrains de valeur dans le même District et ilet (anciennement connu comme l'ilet No 32) sur le plan original autrement connu comme "La Corderie", désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit, à savoir: Nos 3 et 4 faisant face chacun à peu près 38 pieds sur la prolongation de la rue Cinquième ou Dupré, sur une profondeur d'à peu près 167 pieds, et les lots Nos 5 et 6 faisant face chacun à peu près 40 pieds à la rue Sixième ou White, sur une profondeur moyenne d'à peu près 179 pieds, et connus comme "La Corderie" ou "old Rope Walk".
6° Huit terrains de valeur dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus, étant dans l'ilet original No 15, maintenant le No 1528, bornés par la Grande Route St. Jean, les rues Lepage, Sixième ou White et Septième, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement et mesurent comme suit, à savoir:
Le lot No 1 forme le coin des rues Lepage et Sixième, et mesure à peu près 39 pieds de face à la rue Lepage, sur une profondeur et face à la rue Sixième de 93 pieds 6 pouces.
Les lots Nos 2 à 8 inclusivement mesurent chacun à peu près 32 pieds de face à la rue Sixième ou White, sur des profondeurs variant d'à peu près 179 à 2[illegible] tout plus ou moins, mesure américaine.
Le tout d'après un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 2 février 1887, qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Cette Propriété désirable ayant une ligne de chemin de fer urbain en face et à l'arrière, à un ilet de la station des chars de la rue Dumaine ou du Orleans R. R. Co., à deux ilets du Jockey Club Race Course, et en face de la magnifique résidence du juge Louis Duvignaud, couverte d'arbres fruitiers de valeur etc., et bien cultivés, de premier ordre, comme Jardin et ferme, et offre la meilleure attention des personnes qui cherchent une propriété rémunérative laquelle peut être inspectée à n'importe quel moment, par ceux qui le désirent, en obtenant une carte de l'encanteur.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 p 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente, les paiements à crédit seront divisés en billets coupons, à la satisfaction des parties intéressées. 10 0/0 comptant sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en plus des prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant George C. Préot, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
27fév—27—mars 6 10

PAR J. V. GOURDAIN.

Deux maisons à double corps de logis dans le Deuxième District.
No 223 rue St Philippe et No 295 rue Ste. Anne.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville — SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, il sera vendu les propriétés décrites ci-dessous à savoir:
1° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Villeré, Ursulines et Robertson mesurant d'après un plan dressé par F. Surgi, ingénieur civil, daté le 10 février 1887, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 95 pieds et 11 pouces. Cette propriété est louée à raison de $24 par mois.
Les améliorations comprennent un cottage double à deux étages, contenant de chaque côté deux chambres au rez de chaussée et deux autres à l'étage supérieur, cuisine ayant deux chambres de chaque côté, hydrant et lieux d'aisance.
2° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Claiborne, Dumaine et Robertson mesurant 31 pieds de face à la rue Ste Anne sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur. Cette propriété est louée à raison de $24 par mois.
Les améliorations comprennent un cottage double à un étage, avant de chaque côté 2 chambres, 1 cabinet et une galerie derrière, une cuisine à deux étages, avant de chaque côté 1 chambre au rez de chaussée et une à l'étage supérieur, hydrant et lieux d'aisance.
Conditions.—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec billets des acquéreurs à leur propre ordre, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 fév—12 19 26 mars 5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,811—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 mars, 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:
1° Cinq terrains situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Napoléon et Solomon, désignés comme lots numéros 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant comme suit:
Les lots numéros 14, 15 et 16, mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Canal, sur cent-huit pieds de profondeur. Le dit lot No 14 formant le coin des rues Napoléon et Canal. Le lot numéro 17 mesure 31 pieds 11 pouces et une ligne de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur, et le lot No 18 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan dressé par L. H. Pilié, daté le 15 décembre 1849, et déposé au bureau de R. J. Ker, notaire public, ensemble avec les droits, privilèges et appartenant.
2° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le fond, désignés par les numéros cinq et six, dans l'ilet numéro trente-neuf qui est borné par les rues Canal, Gasquet, Solomon et Napoléon, ayant chacun, en mesure anglaise, vingt-six pieds de face à la rue Canal sur cent cinq pieds de profondeur d'après un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Edward Barnett, ex-notaire en cette ville, le vingt-six avril 1867. Le dit ilet étant connu ou désigné comme ilet No 784 sur le nouveau plan de la ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, circonstances, privilèges et avantages y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
10fév—16,23—2,9,10,22mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'une propriété de valeur située dans le Deuxième District.

James R. Mitchell vs. Mme M. J. Pascal, veuve de J. B. G. Lecomte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,443.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, droits, voies, servitudes et avantages, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Conti, Remparts et St-Louis, mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur soixante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de F. B. Hyde et de l'autre côté par la propriété de Pauline.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse, Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Lecomte, conjointement avec Louis Lecomte Jr., dans la proportion d'une moitié indivise pour chacun d'eux, par achat de Hyman Isaac et sa femme, d'après un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 18 janvier 1866 (Bureau des Aliénations, Livre 91, folio 18).
Et d'après un autre acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le 10 juin 1870, dument enregistré au Bureau des Aliénations pour cette paroisse, dans le Livre 96, folio 755, le dit Louis Lecomte Jr. a vendu sa moitié indivise dans la dite propriété à la dite Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Lecomte, défenderesse.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 fév—26 mars 5 12 19 26 29

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE Mme MARY MITCHELL.

Propriété de valeur améliorée
Dans les
Premier et Quatrième districts.
La RESIDENCE en BRIQUES avec JARDIN, Coin des rues Jackson et Camp.
Aussi rue Julie et contigue au moulin à riz de ERNST;
Et rue Notre-Dame, derrière les propriétés ci-dessus.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No. 18,707.
Vente pour une division d'intérêts.
A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, actuellement en congé, daté le 30 septembre 1886, dossier No 18,707, dans l'affaire de la Succession de Mme Mary Connolly, femme de John Mitchell tous deux décédés pour un partage d'intérêts entre les héritiers tous d'âge et pour payer les legs et dons, il sera vendu à l'encan.

Quatrième district. — Coin des rues Jackson et Camp.

1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Camp et Chestnut, formant le coin des rues Camp et Jackson et mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson sur 125 pieds de profondeur et face à la rue du Camp mesure américaine et entre lignes égales et parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages solidement bâtie avec toit en ardoises, connue comme le No 202 rue Jackson, ayant un large corridor au centre, aux deux étages, quelque douze chambres ou plus, citerne, etc., avec gaz et installation partout.
2° Premier District, rue Julie. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Notre Dame, Magasins et Tchoupitoulas, adjacent au "Moulin à riz de Ernst & Cie." et mesurant 66 pieds 6 pouces de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles, mesure française.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages avec toit en ardoises ayant quelque dix huit chambres ou plus, aussi, deux maisons en bois servant comme grocerie et résidences, hangars, etc., et connues comme les Nos. 101, 103 et 105 rue Julie.

Sur la rue Notre-Dame.

3° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la dernière propriété décrite ci dessus, et qui est contigue à celle-ci dans le fond et désigné comme le No 13 et mesure 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Notre Dame, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et adjacent au "moulin à riz Forster".
Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages et demi avec toit en ardoise connue comme le No. 94 rue Notre Dame, et ayant un corridor en haut et en bas et quelque dix chambres en tout, citernes, lieux d'aisance etc.
Toutes les mesures ci dessus sont plus ou moins, et sont d'après les plans dressés par MM Williams & Patton, architectes et arpenteurs, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente.
CONDITIONS ET TERMES—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un an avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, les billets à crédit seront divisés en coupons, si cela est nécessaire pour un réglement entre les héritiers et un dépôt comptant de 10 pour cent qui sera fait sur les lieux de la vente.
Actes de vente pardevant John Bendernagel Esq., notaire, aux frais des divers acquéreurs qui assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en outre de leurs adjudications.
20fév—20,27 fév—6.13 20,26 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Billets à recevoir.
48 actions du fonds capital, N. O. Patent Cotton Gin, Brush Co.

Succession de William Simpson, décédé.
Par ordre de la cour. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins, entre Natchez et Gravier, 1er district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E., daté le 18 février 1887, Dossier No 19 369, dans l'affaire de la succession de William Simpson, décédé, il sera vendu à l'encan
1° 48 actions du fonds capital du N O Patent Cotton Gin Brush Co. de $100 chacune, payées en plein.
2° Un billet à ordre de A. B. Morgan Jr daté le 29 février 1884 pour $20.00.
3° Un billet à ordre de W. I. Mathews, daté le 1er août 1884 pour $130.00.
Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—comptant sur les lieux.
20 fév—20,24,27—3 mars à date

Propriété de valeur vacante,
COIN DES RUES CANAL ET CLAIBORNE.

B. M. Hyams et als. vs. B. M. Hayes, tuteur, et als.
Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans.

A UN LONG CRÉDIT—A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet,—Le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, à la Salle d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "C" rendu le 14 février 1887 et signé le 18 février 1887, dossier No 18,272 dans l'affaire de Henry M. Hyams et als vs Bernard M. Hayes et als, à un long crédit, il sera vendu à l'encan—

DEUXIEME DISTRICT,
Coin des rues Canal et Claiborne,

CINQ TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Claiborne et Derbigny, et formant le coin des rues Canal et Claiborne, désignés par les Nos 1, 2, 3 27 et 28 qui sont contigus l'un à l'autre, et mesurent comme suit, à savoir:
Le lot No. 1 forme le coin des rues Canal et Claiborne, et mesure 26 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal sur 101 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Claiborne, et contigu au lot No. 2 du côté le plus rapproché de la rue Derbigny.
Les lots Nos 27 et 28, mesurent chaque 26 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 101 pieds 5 pouces et 4 lignes. Les lots Nos 2 et 3 sont contigus aux lots ci-dessus dans le fond, et mesurent chacun 26 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, d'après un plan dressé par MM Williams & Patton, architectes et résidences, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente; chaque terrain sera vendu séparément.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses de garanties usuelles, les paiements à crédit seront divisés en billets coupons, à la satisfaction des parties intéressées, si cela est requis, un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux, et les acheteurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de leurs adjudications.
Actes de vente pardevant Jean G. [illegible], Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
20 fév—20,27—mars 6,13,20,26.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.
Propriété cottage à deux corps de logis, No 291 rue Dryades.
Dans l'affaire de W. H. Lewis Jr. vs. W. H. Lewis Sr. et als.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Dossier No. 19,413.
A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre le Natchez Alley et la rue Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 février 1887 et signé le 10 février 1887, par l'Hon. Juge F. A. Monroe, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, Dossier No 19,413, dans l'affaire ci dessus, il sera vendu à l'encan:
Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord, désigné par le No 25 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 30me jour de janvier 1829, et mesurant, au pied français, conformément au dit acte, cinquante-trois pieds dix pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent quatre-vingt-un pieds et trois pouces et demi sur la ligne qui le sépare du faubourg Saulet, soixante-quatorze pieds et un pouce de largeur dans le fond, séparé par les lots 14 et 15, et pieds sur l'autre ligne.
Conformément à un plan récemment fait par Williams et Patton, voyers, le dit lot de terre mesure, au pied américain, 57 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté près la rue Calliope et 191 pieds 10 pouces sur le côté près la rue Delord, et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout plus ou moins; le dit plan est daté du 28 décembre 1885, est maintenant déposé à l'emplacement de la vente. Les améliorations sont un cottage à deux corps de logis connu comme le No 291 rue Dryades.
Conditions—Comptant en billets des Etats Unis. Dix pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant James Zacharie Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues en 1887.
16fév—16,23—mars 3,13,19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 2me jour de février 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:
Mme Frances J. Bensadon, femme, etc, vs. son mari—No 19,652—Division E.
Sur motion de F. B. Thomas, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 28 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Frances J. Bensadon, femme, et contre le défendeur Ferdinand Marks, son mari, décrétant une séparation des propriétés entre la dite plaignante et son mari, et une dissolution de la communauté de gains et acquets existant entre eux.
Et il est de plus ordonné que la dite plaignante recouvre et obtienne du dit défendeur la somme de deux mille cinq cents piastres avec intérêt légal du 8 mars 1876 jusqu'à l'hypothèque et le privilège accordée par la loi aux femmes mariées.
Jugement rendu le 2 février 1887.
Jugement signé le 9 février 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de février de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
M. A. McDONNELL, Député Greffier.
18 fév—3 f en 30 jours.

[illegible] A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
"MASTER'S SALE."
Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

VENTE IMPORTANTE
— DE —
Propriétés de valeur dans le Deuxième et Troisième Districts de la ville de la Nlle-Orléans.
Appartenant à la succession de feue
Mme Myra Clark Gaines.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.

Vingt ilets et parties d'ilets de valeur faisant partie des portions de terre bien connues Blanc et St. John, subdivisées en 282 terrains sur la rue Broad et le Bayou St-Jean ou près de là, tous à proximité des chemins de fer urbains, à la partie commerciale de la ville et offrant de rares avantages comme résidence ou comme spéculation et bien adaptées pour jardinage ou vacherie.

A un long crédit, 6 pour cent d'intérêt seulement.

Conformément aux décrets rendus par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit, et District Est de la Louisiane, le 16 juin 1884, dans l'affaire de Mme Mary E. Randolph, veuve de feu Wm M. Randolph vs Mme Myra Clark Gaines. No 10,209 et de G. T. Raoul, administrateur de la succession de Mme Louise Hubert, femme de feu E. Warren Moïse No 10,206 et au décret supplémentaire rendu dans lesdites affaires, le 15me jour de janvier 1887 le soussigné maître de requêtes spécial à la Chancellerie de ladite cour vendra à l'encan par l'entremise de W. I. Hodgson, encanteur, le Samedi, 12 mars, 1887 à 12 A. M. à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, aux derniers et plus haut enchérisseurs, la propriété décrite ci dessous appartenant à la succession de feue Mme Myra Clark Gaines acquise par elle, et dont elle a obtenu possession comme étant une portion de la succession de feu Daniel Clark à savoir.

Propriétés dans le deuxième district.

1° Neuf terrains dans l'ilet No 336, bornés par les rues Broad, Toulouse, Dorgenois et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 3 à 5, 7 à 8 et 11 à 14, tous inclusivement ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
2° Tout l'ilet No 392 borné par les rues Gayoso, Dupré, Toulouse et St Pierre, subdivisé en 24 terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent.
3° Tout l'ilet No 4[illegible]3 borné par les rues Gayoso, Salcedo, Toulouse et St-Pierre, subdivisé en 24 terrains.
4° Tout l'ilet No. 417, borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et St-Pierre, subdivisé en 20 terrains.
5° Tout l'ilet No. 418, borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et la Promenade Carondelet, subdivisé en 17 terrains.
6° Vingt deux des vingt-cinq terrains de l'ilet No 427, bornés par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 1 à 8, 11 à 15 et 17 à 25, tous inclusivement.
7° Tout l'ilet No 428, borné par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et St-Pierre, subdivisé en 26 terrains.
8° Deux terrains Nos 3 et 4, faisant face à la rue Ste Anne dans l'ilet No 430 bornés par les rues Ste Anne, Orléans, Lopez et Rendon.
9° Sept terrains dans l'ilet No 447, bornés par les rues Rendon, Toulouse, St-Pierre et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement.
10° Tout l'ilet No 448, borné par les rues Rendon, Toulouse, l'Avenue Hagan et la Promenade Carondelet subdivisé en 26 terrains, et désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement.
11° Deux terrains Nos 25 et 26 dans l'ilet No 355, bornés par les rues Broad, White, St-Philippe et Dumaine et faisant face à la rue Broad.
12° Deux terrains Nos 1 et 2 dans l'ilet No 404, bornés par les rues Salcedo, Gayoso, St-Pierre et Orléans.
13° Neuf terrains Nos 10 à 18, inclusivement de l'ilet No 405, bornés (Plan Bergerot) par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Orléans.
14° Trois terrains, Nos 5, 16 et 22, de l'ilet No 414, bornés par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et [illegible].
15° Deux terrains, Nos 19 et 20, de l'ilet No 379 bornés par les rues Dupré, Cinquième White ou Sixième, St Jean et Washington.

Dans le Troisième District.

16° Tout l'ilet irrégulier No 2326 borné par les rues Nouveau St Bernard, Annette, Richelieu, White et le Chemin Gentilly.
17° Tout l'ilet No 2287 borné par les rues Nouvelle Orléans, Richelieu ou White, Nouveau St-Bernard, Pleasure et le Chemin Gentilly, subdivisé en 19 terrains.
18° Dix huit terrains dans l'ilet No 1972, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.
19° Tout l'ilet fractionnel No 2472, borné par le Chemin Gentilly, les rues Seré et St-Antoine.
20° La moitié de l'ilet No 2518 borné par les rues Manuel, Union, Beauregard et Français.
Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins, mesure américaine.
Toutes les propriétés ci dessus seront vendues par ilet ou subdivisées, d'après des plans qu'on peut voir à l'endroit de la vente.
Conditions—Comptant en passant les titres, ou un tiers comptant et la balance en paiements égaux à un et deux ans du jour de la vente, à l'option des acquéreurs. Les billets à crédit porteront 6 pour cent d'intérêt courant et 3 pour cent d'intérêt éventuel, avec hypothèque spéciale et liens du vendeur et toutes les autres clauses de garanties usuelles. Les billets à crédit seront divisés en coupons si les vendeurs le désirent. Un dépôt comptant de 10 pour cent sur toutes les ventes qui seront faites sur les lieux pour lier la vente et les acquéreurs assumeront les taxes de 1887 en plus de leurs adjudications.
La propriété ci-dessus sera vendue libre de toutes hypothèques et de toutes taxes d'Etat de ville et de dessèchement incluant celles de l'année 1886.
Les actes de vente seront exécutés par le Maître de Requêtes à la chancellerie pardevant A. S. Beck notaire, au No. 60 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.
J. W. GURLEY
Maître de Requêtes spécial à la Chancellerie.
SINGLETON & BROWNE,
H. D. OGDEN,
Solliciteurs pour les plaignants.
6fév—6 13 20 27—mars 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de modes.
Meubles et effets mobiliers.
Interdiction de Joseph Villio Sr.
Par ordre de cour, il sera vendu pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 2 mars 1887, à 10 heures et demie A. M. au local No 266 rue Chartres, entre St Philippe et Ursulines, dans le Deuxième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 4me jour de février 1887, Dossier No 18 287 dans l'affaire de l'interdiction de Joseph Villio Sr., à l'encan, il sera vendu—
Tout le contenu du dit magasin de modes consistant en marchandises de modes, bonnets, chapeaux, rubans, fleurs, etc., installations, meubles de maison et effets mobiliers, le tout conformément à un inventaire de l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
19fév—19 20 24 27 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bibliothèque de Valeur,
Comprenant à peu près 10,000 volumes
Livres de Loi, Ouvrages Historique, Poétique.
Une grande collection diverse d'une grande valeur, par des auteurs populaires, comprenant une collection de 40 ans. Le tout en bon état.
Succession d'Alfred Shaw, décédé.
A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—le MERCREDI, 2 mars 1887, à 7 1/2 heures p. m., et les soirs suivants jusqu'à ce que la vente soit terminée, au vieux local de la New Orleans National Bank No 54 rue du Camp entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux (2) ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, un en date du 14 février 1887 et l'autre, un ordre amendé en date du 18 février 1887, Dossier de la cour No 19,365, pour le compte de la succession d'Alfred Shaw, décédé, à l'encan, il sera vendu—
Une collection rare de volumes de valeur livres de loi, historique, poétique, national antique et divers livres et mappes, etc., en différentes langues, et un lot de boîtes à étagères conformément à un inventaire. Les catalogues seront prêts à la vente. Laquelle vente continuera de soir en soir jusqu'à ce que la collection entière soit disposée. Des chaises seront à la disposition des acquéreurs pour leur confort.
Conditions—Comptant sur les lieux.
19 fév—19,20,24,27 à la date.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henri Billard.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Division D—No. 19,692.

PAR E. CURTIS, Encanteur.—Bureau, No. 40 rue Royale—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'honorable N. H. Rightor, juge, en date du 24 février 1887, je procéderai à la vente, LUNDI, 7 mars 1887 sur les lieux, en coignure des rues Bienville et Chartres, dans le Deuxième District, à 10:30 A. M.

De tout le Stock contenu dans ledit magasin,
comprenant MARCHANDISES DE FANTAISIE (principalement d'importation française), LIVRES, PAPETERIE, TAPISSERIES, INSTALLATIONS, et un lot de comptes ouverts, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
25 fév—6,7mars

Edward Pilsbury's Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 10,644—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte présenté par John W. Black, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
26 fév—26.30—mars

Henry Oertling vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,672—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Beddig syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
26 fév—26 30—4 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Maison en briques de valeur à deux étages et rez-de-chaussée sur la rue North Peters, autrefois rue de la Levée, entre les rues Espagne et Mandeville.
Succession de Charles Hickey
No 20,008.—Division A—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 12 mars 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1887, la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues North Peters, ci-devant Levée, Espagne, Decatur ci-devant Victoire, et Mandeville, étant le plus près de la rue Espagne de deux propriétés acquises par Charles Hickey des héritiers de George Eustis, par acte passé par N. Soniat ci-devant notaire public, le 22 décembre 1859.
Lequel lot est désigné par le No. 2 sur un croquis de plan annexé à un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire, le 5 février 1887, et mesurant 21 pieds 8 pouces de face sur la rue North Peters, ci-devant le chemin public ou rue de la Levée, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en briques à deux étages et rez-de-chaussée, lequel est occupé comme un café et plusieurs chambres au dessus, cuisine, écurie, etc., etc., loué $20 par mois. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet de l'acheteur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale sur la dite propriété, 5 pour cent honoraires d'avocat. Les bâtisses devront être maintenues assurées et toutes les clauses d'usage. Les taxes de 1887 devront être assumées par l'acheteur en sus du prix d'achat.
Dix pour cent devront être payé au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 fév—9 12 19 26—mars 5 12

PAR HOEY & O'CONNOR.

Résidence de choix pour famille.
Coin des rues Dryades et St-André et quatre grands terrains près du nouveau Bassin.

A. J. Ward fils et als vs leurs créanciers.
No. 19,209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci dessous à savoir:
1° La résidence en bois à deux étages No 50[illegible] rue Dryades [illegible] de l'ilet dans lequel borné par les rues Dryades, Remparts ou Locust, St André et Josephine.
Le terrain comprend 2 lots désignés par les lettres A et B qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble 55 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Dryades, 55 pieds 4 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond 121 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue St-André, et 141 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Josephine et formant le coin des rues Dryades et St-André.
La bâtisse est retirée des deux rues, a une galerie devant et derrière, de grands corridors, salon bibliothèque, salle à manger, office, cuisine et chambre à bain en bas et cinq chambres à coucher, cabinet de toilette en haut, grenier et une au dessus d'un appartement en briques, hangars, écurie, &c., et une belle cour pour jardin et pelouse.
On peut prendre possession de la propriété immédiatement.
2° Quatre terrains de choix pour bâtir, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Julie et Delord, désignés par les Nos 114, 115, 116 et 117 sont contigus les uns aux autres et mesurent ensemble 120 pieds 7 pouces de face à la rue Dryades, 90 pieds 1 pouce et 4 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 131 pieds et 4 pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Julie et 142 pieds 1 pouce et 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Delord. La contiguité de cette propriété au Nouveau Bassin la rend avantageuse comme site pour un chantier de bois ou pour un magasin ou magasins pour bâtisses ou chemins.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit d'un et deux ans du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant MM. Wolfe & Roux notaires.
22 fév—22—mars 5 12 19 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques Nos. 32 et 34 rue Bourbon.
Claire Leblond et als vs. Peter Montfort et al.
No 19,958 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement dans l'affaire ci dessus rendu par l'Hon W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 1er février 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite à savoir—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Douane et Bienville mesurant 37 pieds 3 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 5 lignes, le tout au pied américain. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue par les Nos 32 et 34 rue Bourbon, la propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans avec billets hypothécaires, signés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés et divisés en coupons s'il est nécessaire portant un intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles de non aliénation assurance sur les bâtisses et le transfert de la police au vendeur en outre des intérêts desdits billets. 5 pour cent honoraires d'avocat seront payés en cas de poursuite par le créancier. L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887 en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 fév—11 19 26—mars 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carré d'ilet de de terre dans le Sixième District.
Succession de George W. Wintz.
No 888—Vingt sixième District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, en vertu d'un decret de l'Honorable Ed. E. Rosa, juge de la 26me Cour Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 5 février 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, savoir:
Un carré d'ilet dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bernier, Colisée, Valmont et Leontine, désigné comme le carré No 309, renfermant 17 terrains et mesurant 201 pieds, 10 pouces de façade sur chacune des rues Leontine et Valmont, sur 278 pieds sur chacune des autres deux rues Plaquemine et Perrier.
Conditions—L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Joseph H. Spearing, notaire.
9 fév—9 19 26—mars 5 12

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Terrain de valeur rue Rousseau.
Succession de Daniel O. Regan.
No 17,231—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur — le SAMEDI 19 mars 1887 à midi, à la salle d'encan Arcade, par ordre de l'Hon. N. H. Rightor, daté le 8 février 1887 il sera vendu.
Un terrain rue Rousseau dans l'ilet borné par les rues Jackson, Josephine et Fulton, mesurant 31 pieds de face à la rue Rousseau sur 110 pieds de profondeur
Conditions—Comptant. Taxes dues en 1887 seront assumées par les acquéreurs.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Dalton, notaire. Dix pour cent exigé à la vente.
12fév—12 26 mars 5 12 19

Propriété de valeur Près de l'Eglise St-Alphonse.
Emplacement pour affaire, à l'encoignure des rues Josephine et Laurel.
Deux lots avec les améliorations sur la rue Laurel.

Interdiction d'Anthony Faecher.
No 19,376—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs. — Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, près Gravier, il sera vendu à l'encan:
Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 4ème district de [illegible] l'ilet [illegible] par les rues [illegible] Constance et Laurel [illegible] $92,450 96 [illegible] 25 et 26 sur un [illegible] 1,092 79 date du 3 février [illegible] comme suit. Le lot No 24 mesure 30 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de face à la rue Laurel sur une profondeur de 159 pieds 3 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 25 mesure 29 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 116 pieds; le lot No 26 forme l'encoignure des rues Laurel et Josephine et mesure 29 pieds de face à la rue Josephine, sur une profondeur et face à la rue Laurel de 100 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.
L'intérêt du dit interdit étant un sixième indivis des propriétés ci dessus décrites qui seront vendues en vertu d'un ordre de la cour en date du 3 février 1887 et le reste des cinq sixièmes indivis sera vendu avec l'intérêt ci dessus de l'interdit, en même temps et du consentement des parties à qui appartiennent les dites propriétés.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, tirés par lui à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an, à partir de la date des billets jusqu'au paiement final; les dits billets doivent être garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la dite propriété, ensemble avec l'assurance et les honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie.
Acte de vente pardevant T. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent seront requis au moment de la vente.
6fév—6 19 26 mars 5 12

L'Abeille de [illegible]
NOUVEL[illegible]
DIMANCHE, [illegible]

Une [illegible]

C'est vers la [illegible] Nicodème Loison [illegible] sion de la chasse, rue Saint Martin, d'Ariane, il [illegible] guilles, de la [illegible] et de laine, des [illegible] et ce, au plus [illegible] intéressante [illegible] sa légitime [illegible] que sa femme [illegible] rait pas d'[illegible] monieux [illegible] tive cruelle, [illegible] Mais le Ciel avait sur une famille [illegible] grandes choses, [illegible] tique, et, au [illegible] attendaient le [illegible] sion particulière en raison d'un de qui échappent à bles humains, la monde un [illegible] laideur.

[illegible]

FEUI[illegible]
No 93
L'ÉCA[illegible]
GEORG[illegible]
DEUX[illegible]

Il avait [illegible] luxe, si bien [illegible] orné des meubles [illegible] Il y en avait d' bonffettes, le [illegible] d'entre eux.... Ces prétentions sentaient un objet [illegible] Au milieu de ce de bribes et de [illegible] phie, qu'il est [illegible] accru.
"Une gaillarde [illegible] Noigues, mot un [illegible] valu un regard [illegible] Le vicomte de [illegible] exagère [illegible] C'était une [illegible] Sophie.
Plutot petite [illegible] une jolie taille, [illegible] avenant, des [illegible] au bout d'un [illegible] pieds, de grande [illegible] laient [illegible] ombrage [illegible]
Mais l'instant [illegible] vaient et [illegible] inquiète des [illegible] cherchant un je [illegible] dans tous les [illegible]
Des cheveux [illegible] baient en boucles [illegible] cou, [illegible] changeante.